Auparavant, quand la femme perdait son mari, elle entrait dans une petite cabane pour y rester. Elle mettait ses pires vêtements et ne pouvait utiliser ni parfum, ni quoi que ce soit, et ce, pendant un an. Après cela, on lui amenait une bête : un âne, un oiseau, ou un mouton, qu'elle frottait contre ses parties intimes ...

Umm Salamah (qu'Allah l'agrée) relate : « Une femme vint au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et demanda : " Ô Messager d'Allah ! Ma fille a perdu son mari et souffre maintenant des yeux, pouvons-nous lui appliquer du khôl ? - Non ! répondit-il, deux ou trois fois. Ensuite, il dit : Ce n'est que quatre mois et dix jours ! Pendant le paganisme, la femme devait jeter un crottin au bout d'une année ! " Zaynab dit alors : " Auparavant, lorsque la femme perdait son mari, elle entrait dans une petite cabane afin d'y demeurer. Elle mettait ses pires vêtements et ne pouvait utiliser ni parfum, ni quoi que ce soit pendant un an. Après cela, on lui amenait une bête : un âne, un oiseau, ou un mouton, contre laquelle elle se frottait. Et il était rare que ce sur quoi elle se frotte reste en vie ! Puis, elle sortait et on lui donnait un crottin qu'elle devait jeter. Après cela, elle utilisait de nouveau ce qu'elle voulait : du parfum, ou autre. " »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Une femme vint interroger le Prophète (sur lui la paix et le salut) au sujet de sa fille, qui était veuve et ne pouvait donc pas s'embellir, mais qui souffrait des yeux. Elle voulut donc savoir s'il lui était toutefois permis d'utiliser du khôl. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui répondit par la négative et réitéra sa réponse, comme pour insister. Puis, il minimisa la période pendant laquelle la veuve doit patienter en l'honneur de son mari, qui est de quatre mois et dix jours. C'est comme s'il lui disait : ne peut-elle pas patienter durant cette courte période, qui est marquée d'une certaine facilité ?! En effet, durant l'ère préislamique, la veuve devait rester dans une sorte de cabane, en s'abstenant de s'embellir, d'utiliser de l'eau, de se parfumer et de fréquenter les gens. Les impuretés de son corps et la saleté s'accumulaient donc sur elle, qui restait isolée des gens, pendant toute une année. Une fois l'année écoulée, on lui tendait un crottin, qu'elle jetait de façon symbolique, pour exprimer le fait que toute la souffrance et la gêne qu'elle venait d'endurer n'étaient rien en comparaison avec ce qu'elle devait à son mari. Cela n'était rien de plus que ce crottin. Puis, l'Islam est venu et a remplacé cette souffrance par un bienfait et cette gêne par une facilité. Mais,

même malgré cela, la femme ne peut patienter et s’abstenir de mettre du khôl dans ses yeux. En tout cas, aucune dérogation n’a été accordée, car cela ouvrirait la porte aux veuves qui prendraient l’habitude de s’embellir.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/6030